



Laisser un message sur répondeur sans faire sonner le téléphone

Par Manucmoi17

Bonjour,

Je vais faire une formation professionnelle pour devenir recruteur indépendant pour un cabinet conseil.

Mon grand point faible est ma timidité pour la première approche et la prospection pour faire connaître mes services, faire du porte à porte ou du Phoning.. (toujours peur de déranger ou que l'on me ferme la porte au nez?)

J'ai appris qu'une pratique se faisait de plus en plus : le drop voicemail, qui consiste, par un numéro spécial, à pouvoir laisser un message directement sur le répondeur d'une entreprise sans faire sonner son appareil.

Je souhaiterais savoir si cette pratique est légale, tant que j'appelle durant les heures autorisées de démarchage et en ayant obtenu légalement leur téléphone qui ont été affiché publiquement sur internet ? A savoir que je n'appellerai (laisser un message) qu'une seule fois chaque entreprise pour ne pas faire de harcèlement téléphonique ??

Merci pour votre retour

Manu

Par morobar

Bjr,

Franchement si vous pensez ouvrir des contacts avec le DRH d'une entreprise en laissant un message au standard, vous êtes le commercial le plus optimiste que j'ai jamais rencontré.

durant les heures autorisées de démarchage

Quelles sont donc ces heures autorisées ?

Par janus2

Bonjour morobar,

Je suppose que les appels sont à destination de particuliers...

Depuis mars 2023, il y a des horaires pour le démarchage téléphonique, du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 20h uniquement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pensez aussi aux vérifications sur Bloctel qui protège les inscrits.

Votre démarchage sans échange verbal avec l'interlocuteur me semble bien utopique.

Par janus2

C'est une pratique courante, vendredi dernier encore un concessionnaire automobile m'a laissé un message vocal sans faire sonner mon portable pour m'annoncer la journée porte ouverte de ce weekend...

Par Manucmoi17

Le but serait de faire connaître mon activité à un maximum de professionnels et les appels ne seraient qu'une première approche pour leur proposer de les rencontrer à leurs convenances pour leur expliquer ma démarche en terme de recrutement et seulement s'ils ont un besoin...

Par yapasdequoi

En fait votre employeur vous fait jouer le rôle d'un spam...
Méfiez vous il y a des robots qui font ça très bien.

Par Manucmoi17

Le but serait de faire connaître mon activité à un maximum de professionnels et les appels ne seraient qu'une première approche pour leur proposer de les rencontrer à leurs convenances pour leur expliquer ma démarche en terme de recrutement et seulement s'ils ont un besoin...

Par morobar

Bjr,
Hello @janus:
Je suppose que les appels sont à destination de particuliers...
Non
Le but est de se faire connaître aux professionnels chargés du recrutement en entreprise, les DRH pour ne pas les citer..
Un message pour demander un RV et les convaincre.

Par yapasdequoi

On vous souhaite donc tout le succès que mérite cette nouvelle forme de démarchage téléphonique...

Par janus2

Non
Le but est de se faire connaître aux professionnels chargés du recrutement en entreprise, les DRH pour ne pas les citer..
Un message pour demander un RV et les convaincre.

Alors pourquoi parler des heures autorisées pour le démarchage, ce qui ne concerne que les particuliers ?

Par morobar

Alors pourquoi parler des heures autorisées pour le démarchage, ce qui ne concerne que les particuliers ?
D'où ma question à laquelle vous avez répondu un peu rapidement.